

Mireille CLAPOT
Députée de la Drôme

A Paris, le 26 août 2020

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75700 Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai rencontré à ma permanence de Valence une délégation de sages-femmes de la Drôme : hospitalières, libérales, fonctionnaires territoriales, qui m'ont fait part de leur sentiment de non-reconnaissance, alors qu'elles exercent un métier de la plus haute importance pour la santé des femmes et des enfants qu'elles aident à mettre au monde.

Leurs arguments m'ont convaincue que ce métier, de niveau Bac +5, souffre d'une insuffisante prise en compte, alors que des pays voisins tels que le Royaume-Uni ou la Suède les mettent davantage en avant. Je suis engagée dans la défense des droits sexuels et reproductifs, dans la promotion de l'éducation sexuelle auprès des jeunes garçons et jeunes filles, dans l'accès des femmes, dès la puberté, aux soins spécifiques de leur genre. Je pense donc que la prévention et la prise en compte globale de la femme dans les dimensions sanitaires, sociales, hygiène de vie, quel que soit son âge, est une mission de la plus haute importance. Or, les sages-femmes et maïeuticiens jouent un rôle de premier plan dans cette mission de santé publique.

J'ajoute que les sages-femmes ont été, comme d'autres personnels soignants, en première ligne lors de l'épidémie de Covid19, et qu'elles ont participé à préserver la santé maternelle et néo-natale dans un environnement moins médicalisé que d'habitude compte tenu de la mobilisation des hôpitaux.

Je résume ci-après leurs revendications :

1°) Tous les syndicats représentant les sages-femmes ont été exclus de la table des négociations pour le Ségur, car elles sont pénalisées par leur statut à l'hôpital : à la fois « profession médicale » selon le Code de la santé publique et devant les tribunaux, et à la fois administrativement assimilées aux professionnels non-médicaux.

2°) Les sages-femmes ont obtenu une revalorisation de leur salaire égale à celle des secrétaires médicales, malgré leurs compétences en obstétrique, gynécologie, orthogénie, pédiatrie, ce qu'elles qualifient d'« indécents ».

...//...

3°) **La profession est oubliée des textes de loi et son importance minimisée**, à l'instar des masques qui ne leur ont pas été attribués dès le début de la crise. Elles sont pourtant évoquées comme un recours utile lorsqu'il s'agit de trouver des solutions afin de pallier l'insuffisance de médecins acceptant de pratiquer des actes chirurgicaux en orthogénie. Elles **réclament donc d'être reconnues comme praticiens de premier recours dans la périnatalité** et la santé génésique des femmes et d'être **intégrées dans le parcours de soin des femmes** de manière visible et directe.

4°) Elles souhaitent une **remise à plat des décrets de périnatalité régissant les effectifs présents dans les maternités**, décrets qui datent de 1998 et ne sont donc plus du tout en adéquation avec l'augmentation du nombre de naissances.

5°) Elles ont demandé à être **reçues par le Ministre des Solidarités et de la Santé**, sans succès pour l'instant. Elles soulignent pourtant que la profession est très populaire en France puisque pas une naissance ne peut se produire sans sage-femme.

Monsieur le Ministre, je vous demande de bien vouloir reconnaître cette profession en accordant votre attention et votre bienveillance à ses revendications.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Mireille Clapot

Mireille Clapot